https://www.menesqueville.fr/demander-un-acte-detat-civil/

Demander un acte d’état civil

Service-Public.fr
Le site officiel de l'administration française

Accueil particuliers > Papiers – Citoyenneté – Élections > Actes d'état civil

Dossier

Actes d'état civil

Vérifié le 09/07/2020 – Direction de l'information légale et administrative (Première ministre)

Certaines démarches nécessitent la production d'actes d'état civil (acte de naissance, de mariage, de décès). Les fiches d'état civil n'existent plus.

- Acte de naissance
- Acte de mariage
- Acte de décès

Textes de référence

- Code des relations entre le public et l'administration : articles R113-5 à R113-9

  Justification de l'identité, de l'état civil, de la situation familiale, de la nationalité française et du domicile

- Circulaire du 25 octobre 2011 relative à la modification des modalités d'indication des doubles noms (pdf – 273.2 KB)

- Circulaire du 28 octobre 2011 portant sur divers actes de l'état civil relatifs à la naissance et à la filiation (pdf – 1.0 MB)

- Circulaire du 23 juillet 2014 relative à l'état civil (pdf – 249.4 KB)

Services en ligne et formulaires

- Demande de consultation des pièces annexes d'un acte de l'état civil

  Formulaire

- Demande d'acte de naissance : copie intégrale ou extrait (naissance en France) – Service gratuit

  Téléservice

- Demande d'acte de naissance : copie intégrale ou extrait (naissance à l'étranger) – Service gratuit

  Téléservice

- Demande d'une copie d'un extrait conservé au répertoire civil

  Formulaire

- Demande de rectification d'une erreur ou d'une omission matérielle contenue dans un acte de l'état civil

  Formulaire

Questions ? Réponses !

- Comment contester un refus de la mairie en matière d'état civil ?
- Y a-t-il une durée de validité d'un acte d'état civil ?
- Qu'est-ce qu'une mention marginale sur un acte d'état civil ?
- Comment utiliser un acte d'état civil français en Europe ?

Pour en savoir plus

- Archives publiques

  Commission d'accès aux documents administratifs (Cada)

© Direction de l'information légale et administrative
comarquage developpé par baseo.io